

Swiss clinitech sàrl (désigné ci-après le « Fournisseur ») garantit pendant la durée prévue sur le contrat de vente ou sur la facture de l'acheteur initial de l'appareil (désigné ci-après le « Propriétaire »), à partir de la date d'achat d'origine, que l'appareil dont il est question dans le présent document n'a pas de défaut matériel ni de défaut de fabrication.

Exclusion de garantie

Cette garantie ne s'appliquera pas si la maintenance n'a pas été effectuée par le Fournisseur, conformément à ses instructions et aux intervalles prévus.

Cette garantie ne s'applique pas aux défauts résultant de :

- entretien inadéquat ou inopportun
- fonctionnement en dehors des conditions spécifiées
- négligence ou utilisation abusive ou incorrecte
- transport ou déplacement non conforme de l'appareil
- location ou sous-location de l'appareil à un tiers.

Les consommables, par exemple lampes, transducteurs, filtres, platines, réflecteurs, cristaux et cellules laser, sont exclus de cette garantie.

La présente garantie sera immédiatement révoquée par le Fournisseur en cas de modification et/ou d'intervention non autorisées du Propriétaire, ou de toute autre personne non autorisée, sur l'appareil dont il est question.

Procédure de réclamation

La garantie ne sera effective que si le Fournisseur est averti formellement et par courrier recommandé de défauts pendant la période de garantie.

Aucun renvoi ne doit avoir lieu sans une autorisation préalable du Fournisseur. Le Propriétaire est responsable de l'emballage, des taxes, de l'assurance, des risques et de l'envoi à destination du centre de réparation désigné par le Fournisseur. Les dommages lors du transport ne sont pas couverts par la garantie. Il incombe au Propriétaire de payer les frais de transport à l'avance.

Responsabilités et limites

Dans le cas d'un défaut, la seule et unique responsabilité du Fournisseur sera, selon son libre choix, de le réparer avec des pièces détachées neuves ou usagées, ou de l'échanger contre le même modèle ou contre un modèle comparable, ou de le reprendre en allouant un crédit au Propriétaire équivalent au prix d'achat. Cette réparation/échange/reprise est sans charge dans le cadre de la garantie. Cependant, les frais d'envoi, de renvoi, de déplacement, de transport, d'import/export et d'assurance nécessités par cette réparation/échange/reprise ainsi que les risques associés sont à la charge du Propriétaire. Celui-ci doit s'informer au préalable sur les conditions et les frais exacts auprès du Fournisseur.

Pour protéger les employés du Fournisseur de risques de santé potentiels, le Fournisseur exige que l'appareil et ses accessoires soient désinfectés avant leur renvoi. Tout produit qui ne serait pas nettoyé avant l'envoi sera renvoyé au Propriétaire aux frais de ce dernier.

Limitation de responsabilité

Cette garantie tient lieu de toutes autres garanties, expresses

ou implicites. Le Fournisseur rejette toutes les garanties implicites sur la valeur commerciale de l'appareil ou son adaptation à un usage particulier.

Le Fournisseur ne sera en aucun cas tenu pour responsable de dommages indirects, spéciaux, fortuits ou accessoires, quand bien même le Fournisseur aurait été préalablement averti de la possibilité de tels dommages.

La garantie énoncée ci-dessus ne sera pas élargie, réduite ou modifiée par le Fournisseur, et nulle obligation ou responsabilité ne résultera du Fournisseur, de ses distributeurs agréés ou de toute personne fournissant des services, une assistance ou un conseil technique en relation avec la commande par le Propriétaire des produits fournis relatifs à l'appareil dont il est question dans le présent document.

Le Propriétaire n'invoquera pas la décision ou l'aptitude du Fournisseur à sélectionner ou à fournir des produits appropriés.

Juridiction

Tout litige susceptible de s'élever entre les parties, à propos de la formation, de l'exécution, ou de l'interprétation du présent contrat, sera de la compétence exclusive des tribunaux du lieu de domicile du siège social du Fournisseur selon le droit suisse.

¹ seule la version française de ces conditions générales fait foi.